



PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE BROMONT

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2004

### ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2004
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 JANVIER 2004
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2004
- 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2004
- 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 21 JANVIER 2004
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 4.1 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : 67<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL ET EXPO MUNICIPALE
- 4.2 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À CERTAINS ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, EXERCICE FINANCIER 2004

4.3 TOURNOIS DE GOLF AUXQUELS PARTICIPE LA VILLE DE BROMONT

**5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DES LOTS 593, 594 ET 599 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, CHEMIN #CONNU SOUS LE NOM DU CHEMIN « GIGUÈRE »

5.4 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE POUR CARREFOUR CHAMPÊTRE ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE SIX CENT VINGT-NEUF MILLE DOLLARS (629 000 \$) À CETTE FIN

5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 882-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE RELATIVE AU CARREFOUR CHAMPÊTRE ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE SIX CENT VINGT-NEUF MILLE DOLLARS (629 000 \$) À CETTE FIN » LORS DE SON ADOPTION

5.6 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (374 500 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES, AVEC POMPE 1 050 GIPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2 400 GALLONS IMPÉRIAUX

5.7 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 883-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (374 500 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES, AVEC POMPE

1 050 GIPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2 400 GALLONS IMPÉRIAUX » LORS DE SON ADOPTION

5.8 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856–2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDER AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

5.9 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 856–01–2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856–2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDER AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME »

5.10 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 863–2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDER AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME

5.11 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 863–01–2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 863–2002 AFIN DE LE FAIRE CONCORDER AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME »

## **6. RÈGLEMENTS**

## **7. AFFAIRES COURANTES**

### **7.1 TRÉSORERIE**

7.1.1 SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT (SODEB), À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENIELLE DE BROMONT (APRB) AINSI QU'À TOURISME BROMONT

### **7.2 TRAVAUX PUBLICS**

7.2.1 ACHAT DU LOT 1416 DU CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT, LOT CORRESPONDANT AUX RUE DES GOLFEURS ET DES RANDONNEURS (CARRÉ DES PINS)

7.2.2 AUTORISATION DE PAIEMENT RELATIF AUX PROJETS DE LA RUE D'ADAMSVILLE ET DU CHEMIN HUNTINGTON

7.2.3 RATIFICATION D'UNE CONVENTION VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT ET D'UN ÉMISSAIRE

7.2.4 SUBVENTION D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, RUE BROUSSEAU

7.2.5 SIGNALISATION RUE DE LÉVIS – INTERDICTION DE STATIONNEMENT

7.2.6 ABANDON DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN GIGUÈRE TOUCHANT UNE PARTIE DES LOTS 593, 594 ET 999, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME

### **7.3 URBANISME**

7.3.1 CONVENTIONS RELATIVEMENT À L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DES LOTS 321, 322, 487 ET 489 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM (TERRAINS RÉSERVÉS POUR UNE DESSERTE FERROVIAIRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM, LOI PRIVÉE 232 DE LA VILLE DE BROMONT)

7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 116, RUE DE LÉVIS

7.3.3 PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS : ADDENDA AU CONTRAT

### **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

### **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

7.5.1 POLITIQUE FAMILIALE

### **7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.6.1 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN VÉHICULE DE POLICE

### **7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

7.7.1 ACHAT DÉFINITIF PAR GESTION SERGE BOUCHER LTÉE DU LOT 513-81 ET D'UNE PARTIE DU LOT 686 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM AINSI QUE DU LOT 1271 DU CADASTRE DE BROMONT SUITE À UNE VENTE

## POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

- 7.7.2 TRANSACTION ENTRE HYUNDAI MOTOR COMPAGNY ET LA VILLE DE BROMONT
- 7.7.3 ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL *VOICI BROMONT*
- 7.7.4 RÉAFFECTATION DE MONSIEUR YVON ALLARD À TITRE DE RESPONSABLE DE PROJETS SPÉCIAUX SUITE À SA DÉMISSION À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE PAR INTÉRIM
- 7.7.5 MANDAT DONNÉ À LA FIRME DUFRESNE HÉBERT COMEAU POUR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS REQUISES POUR PROTÉGER LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE BROMONT DANS LE DOSSIER BROMONT SUR LE LAC

## **8. DIVERS**

- 8.1 RÉSEAU LOCAL DE FIBRES OPTIQUES – INTÉRÊT À CONSTRUIRE – COMPÉTENCE POUR APPEL D'OFFRES DE CONSTRUCTION
- 8.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FAITE PAR L'ESCADRON 725 MASSEY-VANIER DES CADETS DE L'AIR DE COWANSVILLE
- 8.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR LA FONDATION QUÉBÉCOISE POUR L'ENFANCE

## **9. AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 9.1 EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHEL CHAMPAGNE À TITRE DE POLICIER SURNUMÉRAIRE
- 9.2 EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVE THERRIEN À TITRE DE POLICIER TEMPORAIRE
- 9.3 LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À MONSIEUR LÉOPOLD SOUCY
- 9.4 EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT D'INSTALLATIONS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRES
- 9.5 ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 13 JANVIER 2004

9.6 EMBAUCHE D'UNE SURNUMÉRAIRE PRÉPOSÉE AU PRÊT À LA BIBLIOTHÈQUE

**10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 8 JANVIER 2004

10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN PRONOVOST, SOUS-MINISTRE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU STATUT « ZONE TOURISTIQUE » DE LA VILLE DE BROMONT

10.3 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 06CC0304-065 ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS RELATIVE À LA PROLONGATION DU MORATOIRE – SECTEUR BROMONT

**11. VARIA**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.